



CCAS

Commune de
CUCURON

Compte-rendu de la séance du Conseil d'administration en date du 14 avril 2022

La séance est ouverte à 10h

Présents :

Philippe EGG, Maire et Président du CCAS,

Conseillers municipaux : Claudie BLANC, Régis VALENTIN, Marie-Jo SOTTO ;

Membres extérieurs : Mireille CEREA, Elisabeth ESTIENNE

Absents : Fat LAKEHAL et Geneviève MANENT non excusées / pas de procuration

Secrétaire de séance : Claudie BLANC

Objet : Approbation du compte de gestion 2021

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le compte de gestion est joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration

Approuve, le compte de gestion 2021 de la trésorerie. Ce compte de gestion est certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Décision adoptée à l'unanimité

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Vote du compte administratif 2021

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration qu'il convient d'arrêter la gestion comptable 2021 du CCAS.

Il est proposé de voter le compte administratif selon les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 3 253.16 €

Recettes de fonctionnement : 50 €

Résultat de l'exercice 2021 : 5 353.16 €

Excédent de fonctionnement reporté 2020 : 6 970.83 €

Excédent de fonctionnement reporté 2021 : 3 817.67 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement : 0 €

Recettes d'investissement : 0 €

Résultat exercice 2021 : 0 €

Conformément à la réglementation, le Président se retire et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

Dit, que le compte administratif 2021 du CCAS est concordant avec le compte de gestion 2021.

Décision adoptée à l'unanimité

Vote :

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Vote du budget primitif 2022

Monsieur le Président précise que le Conseil d'Administration doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2022.

Le budget primitif 2022 est joint à la présente délibération et s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 3 817.67 €

Recettes : 3 817.67 €

Section d'investissement

Dépenses : 5 938.61 €

Recettes : 5 938.61 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

Approuve, le budget primitif 2022 du CCAS.

Décision adoptée à l'unanimité

Vote :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses

RAS

La séance est levée à 10h30.